



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 50866

Texte de la question

La directive europeenne sur le changement d'heure est, en principe, appelee a expirer au debut de 1993. Selon certaines sources, son application serait prolongee d'au moins un an apres cette date. M Claude Germon demande en consequence a M le ministre delegue a l'industrie et au commerce exterieur de tout mettre en oeuvre afin que la date de 1993 soit respectee ; en effet, le changement d'heure pendant l'ete non seulement n'a pas rempli l'objectif qui lui etait assigne d'economies d'energies (selon un rapport de la direction generale des transports de la Communaute), mais de plus a un impact negatif sur la sante, notamment des enfants en age scolaire et des personnes agees.

Texte de la réponse

Reponse. - Instauree en France en 1979, l'heure d'ete est actuellement appliquee dans le cadre de la Communaute economique europeenne. La cinquieme directive du Conseil des Communautés europeennes en date du 21 decembre 1988 prevoit, en effet, la reconduction de la periode de l'heure d'ete pour les annees 1990, 1991 et 1992. Cette directive regit l'ensemble des pays europeens. Au cours de l'annee 1991, des discussions ont eu lieu entre les experts europeens de tous les Etats membres afin de decider la reconduction de cette mesure en 1993 et 1994 sous le couvert d'une sixieme directive. Dans ces discussions, la France a eu un double souci : celui de rester a l'interieur du systeme horaire europeen ; une pratique non conforme a celle du reste de la Communaute aurait en effet comporte de serieux inconvenients tant sur le plan politique que sur celui des transports internationaux et des conditions de vie des travailleurs frontaliers ; celui de prendre en compte l'ensemble des avantages et inconvenients lies a l'heure d'ete. Les autres pays etant pour l'instant favorables au maintien de ce systeme, la France s'est ralliee a sa prolongation pour deux annees, en demandant que pendant cette periode s'engage un debat de fond sur l'heure d'ete, a partir, notamment, du rapport de Mme Segolene Royal, qui a ete communique a la Commission des Communautés europeennes.

Données clés

Auteur : [M. Germon Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50866

Rubrique : Heure legale

Ministère interrogé : industrie et au commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et au commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4890